DEPARTEMENT du TARN-ET-GARONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE GRAMONT 82120

Té: 05/63/94/09/88

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 12 septembre 2012

L'an deux mille douze, le 12 septembre à 21 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de GRAMONT, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BORDES Denys, Maire.

<u>Présents:</u> Melle BORDES Stéphanie, Mme FOURCADE Claude, M. RAMIREZ Maurice, M. SUNÉ Jean-Claude, M.TRIFFAULT Claude, Mme VILLADIEU Claudine.

Absentes Excusées: Mme BENECH Marie-Pierre, Mme DELORME Gisèle,

Absents: M. MOLES Aymeric, M. ETIENNE Patrice,

Pouvoirs : Néant

Mme VILLADIEU Claudine a été élue secrétaire.	

COMPTE-RENDU séance précédente :

Le compte-rendu de la séance du 06 juin 2012 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR:

1 : Subvention complémentaire CCAS :

Monsieur le Maire indique qu'afin de rétablir l'équilibre au niveau du budget du CCAS, il conviendrait de verser une subvention complémentaire de 25 €. Ce qui porterait le montant total de subventions 2012 de 100 à 125 €.

Ouï l'exposé du Maire et après délibération le Conseil Municipal :

- valide l'augmentation de la subvention versée au CCAS de GRAMONTpour l'année 2012 ;
- valide à cet effet, le versement d'une subvention complémentaire de 25 €.

2: RODP France Telecom 2012:

Toute occupation du domaine public à des fins privatives doit, selon une jurisprudence constante, faire l'objet d'une autorisation expresse de la collectivité territoriale et donner lieu au paiement d'une redevance dont le montant est déterminé en fonction des avantages de toute nature qu'elle procure à son bénéficiaire.

Ce principe s'applique au réseau de télécommunication exploité par France Télécom, pour lequel le décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005, en fixe les modalités d'application.

Le maire propose de fixer pour l'année 2012 les montants unitaires dans la limite du décret cidessus référencé.

Le Conseil Municipal décide :

- de fixer la base de tarification suivante :

Artères aériennes : 9,390 km x 51.58 € = 484,33 € Artères sous-sol : 6,954 km x 38.68 € = 268,98€ Emprise au sol : 1,50 m² x 25.79 € = 3869 € **Total Redevance arrondi** = **792.00** €

- autorise Monsieur le Maire à signer tout document conséquence des présentes

3° Modalités location salle des fêtes :

Compte tenu de la réhabilitation de la salle des fêtes, Monsieur le maire propose au Conseil Municipal de réexaminer les modalités de location celle-ci.

Après débat, il est décidé que cette question fera l'objet d'une réunion de travail spécifique afin de fixer de manière détaillée et précise les nouvelles modalités de location.

Dans l'attente, compte tenu de demandes de location en cours, le Conseil Municipal décide de fixer les modalités provisoires suivantes :

- Fourniture obligatoire d'une attestation de responsabilité civile de la part des locataires : particuliers et associations.
- Dépôt d'un chèque de caution d'un montant de 1000 €

Afin de pouvoir établir au plus vite les nouvelles modalités de location par délibération du Conseil Municipal, la réunion de travail est fixée au 17 octobre 2012 à 20h30.

4° Prévision travaux aménagement urbain :

Monsieur le Maire rappelle l'ensemble des travaux envisagés dans le cadre des travaux d'aménagement urbains dont l'enveloppe envisagée s'élevait à 100 000 € :

- Bornes
- Réseau d'eau pluviale rue du château
- Mur le long du chemin du château
- Aménagement entrée du village au niveau de l'ancienne école

Il indique que le cabinet RASPAUD est venu procéder aux premiers métrés,

L'économe du cabinet à indiqué que si le conseil Municipal voulait rajouter l'aménagement de

la ruelle au droit de la maison des MELLAC, ces seuls travaux pourraient dépasser les 150 000€.

Le Conseil Municipal attend de connaître les résultats de l'étude pour se prononcer définitivement sur l'ensemble des travaux à prévoir.

5° Point sur le Plan Communal de Sauvegarde:

- Validation du PCS :

Après retour des observations des services de la Préfecture, le projet de Plan Communal de Sauvegarde a été modifié en conséquence lors de la réunion de la commission PCS du 06 juillet dernier.

Monsieur le Maire souhaite donc que l'on fasse procéder le plus rapidement possible à la validation de ce PCS.

Après débat, il est entendu que la version du PCS du 06 juillet 2012 sera complétée avec les données spécifiques au matériel privé mis éventuellement à disposition par les membres de la réserve communale.

Cette version sera ensuite transmise aux services de la Préfecture pour validation.

- Session de recyclage secourisme pour la réserve communale :

Madame FOURCADE souhaite qu'un courrier soit transmis dans les meilleurs délais au CIS de Saint-Clar pour demander la mise en place d'une cession de recyclage secourisme pour les membres de la réserve communale de sécurité civile.

Avis favorable de l'ensemble du Conseil Municipal.

6° Achat Photocopieur/scanner/imprimante :

Monsieur le Maire indique que le photocopieur présente des signes d'usure et qu'il n'existe plus de pièces disponibles. Comme l'idée d'acquérir un scanner, avait été précédemment évoquée, Monsieur le Maire propose d'anticiper et d'acheter un photocopieur faisant également office de scanner et d'imprimante.

Il présente à cet effet un devis de l'entreprise GASCOGNE BUREAUTIQUE concernant un photocopieur SHARP AR-5618N photocopieur, imprimante et scanner pour un montant de 1200 € HT.

Après examen et délibération, le Conseil Municipal :

- Valide le devis de l'entreprise GASCOGNE BUREAUTIQUE concernant le photocopieur SHARP AR-5618Npour un montant de 1200 € HT.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis bon pour accord.

7° Prestations de services conception site internet communal :

Monsieur Claude TRIFFAULT rappelle que le Conseil Municipal a de multiples fois évoqué l'idée d'une refonte totale du site internet de la commune. Renseignements pris auprès du Centre Départemental de Gestion de Tarn et Garonne (CDG 82) hébergeur du site actuel de la commune, il est possible de modifier la convention informatique qui nous lie.

Il est nécessaire de souscrire aux nouvelles modalités de gestion du site internet par le CDG82 via une nouvelle plate forme UTOPIA permettant la réalisation d'un site contemporain, réellement efficace et pouvant être directement mis à jour par la mairie elle même.

Monsieur Claude TRIFFAULT propose que le Conseil Municipal prenne conseil auprès d'un professionnel pour l'aider dans la conceptualisation initiale du site internet et que celui-ci travaille de concert avec le CDG82.

Il présente à cet effet un devis de l'entreprise ANTARES de GRAMONT pour un montant forfaitaire de 400 € TTC.

Après examen des différentes attentes et délibérations, le Conseil Municipal :

- Décide :
- De valider le recours à l'entreprise ANTARES pour l'aider à la conception du nouveau site internet de la commune. Pour une prestation forfaitaire de 400€ TTC.
- De modifier la convention informatique liant la Commune de Gramont et le CDG82 en prenant la prestation complémentaire : « accompagnement à la création de site internet ».
 - Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents conséquence des présentes.

QUESTIONS DIVERSES:

Participation frais repas séniors 2012 :

Les Séniors du Canton de Lavit sont invités à une fête des Séniors le 18 décembre 2012. Cette fête est organisée par l'Association de retraités du canton de Lavit «Les Amis de Lomagne». Monsieur Garrigues Conseiller Général propose comme chaque année aux commune du canton de prendre charge à hauteur de 12,50€ par personne une partie des frais de repas des participants de leur territoire.

Le conseil municipal après délibération décide, à l'unanimité, de participer au financement de cette journée récréative à hauteur de 12,50€ par participant issu de la commune de Gramont.

Gaz de Schiste:

Le Conseil Municipal est soumis à réflexion sur la possibilité pour de prendre une délibération portant refus de la part de la commune de tout exploration scientifique ou commerciale au titre de la recherche de Gaz de schiste sur tout le territoire de la commune.

Celui-ci demande à ce que des informations plus précises lui soient apportées sur le sujet avant de se prononcer.

Panneaux d'affichage :

Le Conseil Municipal serait favorable à l'installation d'un panneau d'affichage pour les festivités extérieures sur le muret à côté de la salle des fêtes. Contact doit être pris avec la Communauté des Communes pour savoir s'il n'en mettrait pas à disposition.

La séance est levée à 23h30.

Récapitulatif des délibérations prises lors de la séance du 12/09/2012 :

- Délibération N° 2012-12/09-01: Subvention complémentaire CCAS
- Délibération N° 2012-12/09-02: RODP France Telecom 2012
- Délibération N° 2012-12/09-03: Achat Photocopieur/scanner/imprimante_
- Délibération N° 2012-12/09-04: Prestations de services conception site internet communal
- Délibération N° 2012-12/09-05 Participation frais repas séniors 2012

Signatures Membres du Conseil Municipal:

BORDES Denys	MAIRE	
VILLADIEU claudine	1er Adjoint	
RAMIREZ Maurice	2ème Adjoint	
TRIFFAULT Claude	3ème adjoint	
BORDES Sétphanie	Conseiller	
BENECH Marie-Pierre	Conseiller	Absente excusée
DELORME Gisèle	Conseiller	Absente excusée
ETIENNE Patrice	Conseiller	Absent
FOURCADE Claude	Conseiller	
MOLES Aymeric	Conseiller	Absent
SUNÉ Jean-claude	Conseiller	